

CG/ASBD/SB
DGS

Mairie de Thonon-les-Bains
Registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 24 octobre 2022

CM20221024-02

ADMINISTRATION GENERALE

Délégations de service public - Commission consultative des services publics locaux (CCSPL)

Monsieur le Maire, expose :

En vertu de l'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes de plus de 3 500 habitants « créent une commission consultative des services publics locaux pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière ».

Elle examine notamment chaque année :

- le rapport annuel de chaque délégataire de service public,
- le bilan d'activité des régies dotées de l'autonomie financière.

Elle est par ailleurs consultée sur tout projet de délégation de service public ou de création de régie dotée de l'autonomie financière.

Elle est composée, sous la présidence du Maire, des représentants du Conseil Municipal désignés en son sein selon le principe de la représentation proportionnelle et de représentants d'associations locales.

Suite à la séance du Conseil Municipal du 21 septembre 2020, les représentants du Conseil Municipal et les associations locales suivants, ont été désignés pour constituer la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) :

Au titre des représentants du Conseil Municipal :

TITULAIRES :

- M. Jean-Claude TERRIER
- Mme Karine BIRRAUX
- M. Patrick TISSUT
- Mme Marie-Jo GUIGNARD-DETRUCHE
- Mme Astrid BAUD-ROCHE

SUPPLEANTS :

- M. René GARCIN
- Mme Brigitte MOULIN
- M. Serge DELSANTE
- M. Thomas BARNET
- M. Quentin DUVOCELLE

Au titre des représentants d'associations locales :

- M. /Mme Le (a) Président (e) ou son représentant local, de l'association UFC Que Choisir,
- M. /Mme Le (a) Président (e) ou son représentant local, de l'association Unions départementales des associations familiales (UDAF),
- M. /Mme Le (a) Président (e) ou son représentant, de la Chambre Commerciale Industrielle et Artisanale de Thonon (CCIAT).



MAIRIE DE THONON-LES-BAINS

Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de THONON-LES-BAINS

Séance du 24 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué régulièrement le dix-huit octobre deux mille vingt-deux, s'est réuni à l'Espace Tully, dans la Grande Salle, sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Maire de la Ville.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux :

M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Karine BIRRAUX, M. Gérard BASTIAN, M. Jean-Pierre FAVRAT, Mme Emily GROUPI, M. Jean DORCIER, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Véronique VULLIEZ, M. Philippe LAHOTTE, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Mustafa GOKTEKIN, Mme Katia BACON, M. Patrick TISSUT, M. Joël ANNE, M. Serge DELSANTE, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Richard BAUD, M. René GARCIN, Mme Sylvie COVAC, Mme Laurence BOURGEOIS, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, M. Marc-Antoine GRANDO, M. Franck DALIBARD, M. Jean-Louis ESCOFFIER, Mme Astrid BAUD-ROCHE, M. Arnaud BERAST (à partir de 19h19).

Absents excusés :

Mme Nicole JAILLET, M. Michel ELLENA, Mme Catherine PERRIN, Mme Brigitte MOULIN, Mme Deborah VERDIER, Mme Marie-Jo GUIGNARD-DETRUCHE, M. Quentin DUVOCELLE, M. Mickaël BEAUJARD, Mme Emmanuelle VUATTOUX, M. Arnaud BERAST (jusqu'à 19h19).

Les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom, par application des dispositions de l'article L. 2121-20 relatives à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales :

NOMS DES MANDANTS	A	NOMS DES MANDATAIRES
Mme Nicole JAILLET	à	Mme Véronique VULLIEZ
M. Michel ELLENA	à	M. Jean DORCIER
Mme Catherine PERRIN	à	M. Philippe LAHOTTE
Mme Brigitte MOULIN	à	Mme Isabelle PLACE-MARCOZ
Mme Deborah VERDIER	à	M. Gérard BASTIAN
Mme Marie-Jo GUIGNARD-DETRUCHE	à	Mme Sophie PARRA D'ANDERT
M. Quentin DUVOCELLE	à	M. Franck DALIBARD
M. Mickaël BEAUJARD	à	M. Serge DELSANTE
Mme Emmanuelle VUATTOUX	à	M. Jean-Claude TERRIER
M. Arnaud BERAST (jusqu'à 19h19)	à	Mme Astrid BAUD-ROCHE

Le Conseil Municipal a désigné secrétaire de séance Mme Sylvie COVAC:

Le compte rendu de la séance est affiché par extraits à la porte de la Mairie le trente et un octobre deux mille vingt-deux.

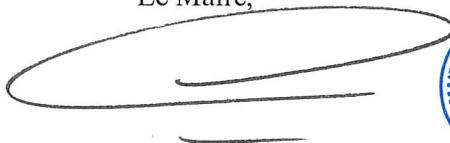
Par courriel en date du 2 février 2022, l'association UFC Que Choisir a fait part de son souhait de ne plus siéger au sein de cette instance.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte de ce changement et de conserver les deux associations précédemment désignées en qualité d'associations locales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les propositions présentées.

Les signatures des Conseillers Municipaux figurent dans le registre, au feuillet de clôture de séance.

Le Maire,



Christophe ARMINJON.



Le secrétaire de séance,



Sylvie COVAC

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Maire de Thonon-les-Bains, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble, par voie postale ou par voie électronique (www.telerecours.fr), dans ce délai ou à compter de la réponse de la Commune de Thonon-les-Bains, si un recours gracieux a été préalablement déposé.